PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Municipal

19 mars 2019

PREAMBULE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Louis BARTH, Maire.

PRESENTS: Jean-Louis BARTH, Jean-François SIRET, Francine BERTRAND, Alain VIAL, Dominique MOINS, Claire AGUILLON, Michel LE BRAS, Jean-François PIERRE, Daniel COQUELLE, Bruno FRESNY, Jean-Charles AUBOIS, Béatrice HONDARRAGUE, Thierry PARNOT, Christine HILLION, Laurence BRANCHEREAU, Céline MINARRO, Sylvie DESAGE, Katy MIQUEL.

ABSENTS EXCUSES: Clarisse CHALARD, Marie-Hélène GABEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice HONDARRAGUE a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et après interrogation, les Conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

L'ordre du jour, affiché et adressé aux conseillers municipaux le 27/02/2019, était le suivant :

- I ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 29/01/2019.
- II RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE « SANTE » AVEC LE CIG
- III APPROBATION ENQUETE PUBLIQUE
- IV LETTRE D'INTENTION POUR LA CREATION D'UN RESEAU MEDIATHEQUE
- V INFORMATIONS DIVERSES.

ORDRE DU JOUR

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 29/01/2019

Monsieur le Maire rappelle les différents points de la précédente séance.

A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est adopté.

M. Le Bras ayant été absent lors de la séance précédente, il ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mme CABRIT, Conseillère Régionale, pour la présentation du dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat Régional.

Il rappelle également que la Maison de Retraite actuelle restera Etablissement Public jusqu'à l'ouverture du nouvel établissement qui revêtira, alors, le statut d'association d'intérêt publique.

En ce qui concerne, les difficultés rencontrées par les usagers des transports en commun, concernant l'abribus et l'accueil des usagers de la gare routière de Rambouillet, il est porté à connaissance de l'assemblée de l'élaboration, en cours, d'un plan d'aménagement d'ensemble des transports, dans lequel seront pris en compte les problématiques « gares routières ».

II – RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE « SANTE »

Présentation de Mme Aguillon, Maire Adjointe.

Le CIG va remettre en concurrence, dans le courant de l'année 2019, les conventions de participation pour le risque santé. Ces dernières, dont l'attributaire est Harmonie Mutuelle, prennent fin au 31/12/2019 et permettent aux agents de se doter d'une complémentaire santé négociée pour le remboursement des postes de soins tels que les frais d'hospitalisation, l'optique, le dentaire, la pharmacie, les consultations...

La collectivité s'étant précédemment déjà associée à cette convention de participation, il est donc proposé de de se joindre à la procédure de mise en concurrence en mandatant le CIG.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la <u>directive 2014/24/UE</u> du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,

Vu l'avis du Comité Technique, placé auprès du CIG, en date du 29 mai 2018,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG, en date du 28 juin 2018, approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,

VU l'exposé du Maire,

VU les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel);

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

III - APPROBATION ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'enquête publique.

Dans le cadre des demandes d'autorisation de la société SEBAIL 78 d'aménager la ZAE d'Ablis Nord II, une enquête publique conjointe sur les demandes de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (Lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (Lot B), sur les communes

d'Ablis et de Prunay en Yvelines, a été ouverte en date du 08/01/2019, à la Mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines.

L'enquête publique conjointe, d'une durée de trente-et-un-jours, portant sur les demandes d'aménagement, de construction et demande d'autorisation environnementale présentées par la société SEBAIL 78, en vue d'exploiter un entrepôt frigorifique (Lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (Lot B), s'est déroulée du lundi 4 février au mercredi 6 mars 2019 inclus.

Le dossier, mis à l'enquête, comportait, notamment, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

Pendant l'enquête, le public a donc pu prendre connaissance du dossier, du 04/02/2019 au 06/03/2019 inclus :

- à la Mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines sur support papier
- à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE), unité Départementale des Yvelines (UD 78) 35, rue de Noailles 78000 Versailles sur un poste informatique, aux jours et heures ouvrables des services au public
- sur le site internet de la Préfecture des Yvelines (http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/enquetes-2019).

Les observations et propositions ont pu être consignées directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, ouvert à cet effet à la Mairie d'Ablis et à la Mairie de Prunay-en-Yvelines. Elles ont également pu être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à la Mairie d'ABLIS et à la Mairie de Prunay-en-Yvelines.

Le public pouvait également faire parvenir ses observations, entre le 04/02/2019 et le 06/03/2019, par courrier électronique à l'adresse suivante :

<u>Driee-consultation-environnement@developpement-durable.gouv.fr</u>

Les registres, ouverts par le Commissaire-Enquêteur dès le début de l'enquête ont été clos par ses soins à l'expiration de celle-ci.

Monsieur Pierre BARBER, consultant en énergie, environnement et déchets, en qualité de Commissaire-Enquêteur, s'est tenu à la disposition du public :

à la Mairie d'Ablis, aux jours et horaires suivants :

- Lundi 4 février 2019, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- Vendredi 22 février 2019, de 15 h 00 à 18 h 00 ;
- Mercredi 6 mars 2019, de 9 h 00 à 12 h 00

à la Mairie de Prunay-en-Yvelines, aux jour et horaires suivants :

- Samedi 16 février 2019, de 9 h 00 à 12h 00 ;
- Lundi 4 mars 2019, de 14 h 00 à 17 h00.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEE – UD 78 (35, rue de Noailles à Versailles), à la Mairie d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la préfecture, du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce rapport sera établi, sous un mois, après la clôture de l'enquête par le commissaire enquêteur.

Il est donc proposé à l'assemblée d'émettre un avis sur les demandes d'autorisation de la société SEBAIL 78 d'aménager la ZAE d'Ablis Nord II, sur les demandes de construction et d'autorisation environnementale d'exploiter un entrepôt frigorifique (Lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (Lot B), sur les communes d'Ablis et de Prunay en Yvelines,

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'urbanisme ;

- Vu la demande reçue le 20 mars 2018, complétée les 2 août et le 19 septembre 2018, par laquelle Monsieur François MARTINIER, en qualité de président de la société SEBAIL 78, dont le siège social est situé à Paris cedex 15 (75755) 33 avenue du Maine BP 27, dépose la demande d'autorisation d'aménager la ZAE d'Ablis Nord II, de construire un entrepôt frigorifique (lot A) et un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B). La demande concerne également une demande d'autorisation environnementale d'exploiter ces entrepôts sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines (78660) lieu-dit « La Gaise » à l'angle de la RN 10 et de l'autoroute A11. Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire ;
- Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 30 novembre 2018 ;
- Vu l'avis en date du 11 décembre 2018 de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires ;
- Vu l'ordonnance du président du tribunal administratif de Versailles en date du 13 décembre 2018 désignant un commissaire-enquêteur ;
- Considérant que les dossiers de demande de permis d'aménager sur les communes d'Ablis et de Prunayen-Yvelines ont été jugés recevables ;
- Considérant que les dossiers de demande de permis de construire sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines ont été jugés recevables ;
- Considérant l'arrêté d'ouverture d'enquête publique conjointe relatif aux demandes d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'exploitation d'un entrepôt frigorifique (lot A) et d'un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78 ;
- Considérant que les registres ouverts par le commissaire enquêteur dès le début de l'enquête ont été clos le 06/03/2019 ;
- Considérant que les conseils municipaux d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines sont invités à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête ;
- Ouï l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un AVIS FAVORABLE sur le projet d'aménagement de la ZAE d'Ablis Nord II, de construction et d'exploitation d'un entrepôt frigorifique (lot A) et d'un entrepôt de stockage de liquides inflammables (lot B) sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines de la société SEBAIL 78.
- EMET un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter ces entrepôts sur les communes d'Ablis et de Prunay-en-Yvelines (78660).

IV - LETTRE D'INTENTION POUR LA CREATION D'UN RESEAU MEDIATHEQUE

Présentation de M. Siret, Maire Adjoint.

Dans le cadre du projet de création d'un réseau médiathèque, les communes d'Ablis, Bullion, Orcemont, Prunay en Yvelines, Ponthevrard, Rochefort en Yvelines, St-Arnoult en Yvelines, St-Hilarion et Sonchamp ont décidé de mutualiser leurs ressources afin de renforcer le développement de la lecture publique dans le Sud Yvelines.

Cette coopération a pour objectif d'améliorer les services offerts par les bibliothèques aux habitants et s'appuie sur une mutualisation de moyens par la mise en commun des catalogues des livres, CD, DVD et magazines, ainsi que des outils de médiation (tapis à histoire, kamishibaïs..) tout en préservant l'autonomie de chaque médiathèque et son rôle de proximité.

Une convention est actuellement en cours afin de définir plus précisément les conditions de fonctionnement et de répartition des dépenses et des missions entre les différents membres du réseau.

Afin de formaliser le projet de création de ce réseau auprès du département, et de pouvoir, ainsi, le solliciter pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'aide à la création de réseaux de territoire, qui permettrait ainsi de financer l'action de développement de la lecture publique dans le sud Yvelines, un courrier d'intention, signé par chacune des 9 communes, de création de réseau a été adressé au département.

Le Conseil Municipal à, l'unanimité :

- * Approuve la création d'un réseau médiathèque entre les communes d'Ablis, Bullion, Orcemont, Prunay en Yvelines, Ponthevrard, Rochefort en Yvelines, St-Arnoult en Yvelines, St-Hilarion et Sonchamp ont décidé de mutualiser leurs ressources afin de renforcer le développement de la lecture publique dans le Sud Yvelines.
- Approuve le courrier d'intention tel que présenté.

V -INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique différentes informations :

- Elections européennes : nécessité de retourner en mairie le bulletin de participation pour la tenue des bureaux de vote de manière, après, en fonction des créneaux restants, à faire appel à la population.
- L'Accueil de loisirs organisera une journée nettoyage de printemps. Monsieur le Maire souligne l'excellente directrice, récemment recrutée, qui fait preuve de beaucoup de dynamisme et d'engagement.
- Changement de panneau de communication sur la place des Fêtes qui permettra une communication plus visuelle, photos, affiches, et plus moderne.
- A la demande du SIAEP, un passage piéton va être réalisé, sur la rue de la Libération, entre le SIAEP et le parking du stade.
- Une commission finances est programmée le 01/04/2019 et le prochain conseil municipal devrait se dérouler le 11/04/2019 ; la commune ayant comme impératif la date du 15/04/2019 pour le vote de la fiscalité.
- Des travaux de voirie vont entrainer la fermeture de la voie sur Long-orme et Guéherville afin de reboucher les trous sur la chaussée, le jeudi 21/03/2019.
- Le projet d'Aire de Jeux, en continuité de celle existante sur la commune a été retenu par la CART. La commune devra procéder au choix des différents agrès et la CART en assurera la pose et la réalisation de la plate-forme.
- M. Le Bras demande à ce que les Services Techniques interviennent sur l'abri-bus de Mainguerin, dont les tuiles ne semblent tenir que grâce à la gouttière et représentent donc un danger pour l'usager.

Il fait part également, sur Mainguerin, de l'aire de basket dont la réfection n'a toujours pas été réalisée.

Mme Desage signale des pierres dans le nouveau lotissement, déposées sur les trottoirs et qui, de ce fait, empêchent la circulation piétonne avec poussettes. Il lui est précisé que ces pierres sont posées là pour protéger le trottoir, le temps d'exécution du chantier.

- M. Vial précise qu'une classe de l'école élémentaire a participé à la cérémonie du 19/03/2019.
- M. Fresny indique un problème d'éclairage public dans le quartier des Champarts. M. le Maire rappelle que chaque demande d'intervention est facturée par la société.
- Il est également indiqué que les problèmes d'éclairage public, rue du Heaume rue de Rochefort devraient être prochainement résolus. Des travaux vont être entrepris afin de procéder aux réparations nécessaires.
- M. Moins informe qu'une campagne de reconnaissance, réalisée par Yvelines Fibre, est actuellement en cours pour tester les différents fourreaux dans le cadre de l'installation de la fibre.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire souligne que l'année 2019 est l'année du 40ème anniversaire du jumelage entre la Ablis et Wendelsheim ; la commune va accueillir, pour le jumelage, un nombre important de visiteurs de Wendelsheim qu'il conviendra de loger. Un appel à la population va être prochainement fait. De plus, à cette occasion, Monsieur le Maire présente la sculpture commémorative de cet anniversaire qui

fera l'objet d'un moulage en bronze. L'assemblée émet un avis favorable à cette réalisation.